

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Compte Rendu de la séance du 20 mai 2021

Date de convocation :

14 mai 2021

Nombre de membres :

En exercice : 40

Présents : 36

Procuration : 4

Nombre de votants : 40

Secrétaire de séance :

Madame Muriel BEZIEL

Le vingt mai deux mille vingt-et-un, à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du COSEC à Dinard, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Muriel BEZIEL, Sophie BEZIER, Monsieur Christian BOURGET, Mesdames Delphine BRIAND, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Mesdames Patricia MARTINEAU, Marie-Claire MERVIN, Marie-Reine NEZOU, Monsieur Jean Luc OHIER, Madame Magali ONEN-VERGER, Monsieur Michel PENHOUET, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Christian POUTRIQUET, Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN..

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Christian POUTRIQUET, Monsieur Eugène CARO à Monsieur Christian BOURGET, Monsieur Philippe GUESDON à Madame Magali ONEN VERGER, Monsieur Alexandre MOTTE à Monsieur Pascal GUICHARD

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 18 mars 2021.

Election du 9ème vice-président

Vu le vote précité du conseil du 18 mars, il est donc proposé l'élection d'un vice-président dont la délégation est la suivante : déchets – travaux, en remplacement de M Christian Bourget, qui avait démissionné en septembre 2020.

La procédure est strictement la même que celle de juillet dernier.

- Le Président demande quels sont les candidats déclarés :

Messieurs Daniel Leroy et Jean-Luc Ohier se déclarent candidats.

Le Président laisse la parole à chacun des deux candidats qui exposent l'un après l'autre leurs motivations respectives pour occuper ce poste de vice-président.

- A la suite, il est procédé à un vote à bulletins secrets

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-41-3 ;

Vu l'élection à bulletins secrets du 9^{ème} vice-président,

Vu la présence de Madame Marie-Reine NEZOU et de Monsieur Jacques ERTLE, comme assesseurs, pour l'élection du 9^{ème} vice-président

Vu les candidatures déclarées de monsieur Daniel LEROY et de monsieur Jean-Luc OHIER

Vu les résultats du scrutin :

- Votants : 40
- Exprimés : 40
- Monsieur Jean-Luc OHIER : 23
- Monsieur Daniel LEROY : 17

DECIDE

De proclamer monsieur Jean-Luc OHIER 9^{ème} vice-président de la communauté de communes Côte d'Emeraude et le déclare installé.

Après la déclaration des résultats, Mme Bezier intervient, fait part de sa déception, estimant que ce vote est non respectueux de la juste représentativité de la commune de Pleurtuit et elle annonce que de ce fait elle quitte la séance.

Mmes Martineau, Duhil, Messieurs Leroy, Y. Poutriquet, Mabboux quittent aussi la salle.

M. Ohier remercie les membres présents de leur confiance.

L'état des présents, des absents ayant donné pouvoir et des absents est donc le suivant à compter des points suivants de l'ordre du jour.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Madame Muriel BEZIEL, Monsieur Christian BOURGET, Mesdames Delphine BRIAND, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Yves DERENNE, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Monsieur Yannick LOISANCE, Mesdames Marie-Claire MERVIN, Marie-Reine NEZOU, Monsieur Jean Luc OHIER, Madame Magali

ONEN-VERGER, Monsieur Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Christian POUTRIQUET, Arnaud SALMON , Madame Sylvie SARDIN..

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Christian POUTRIQUET, Monsieur Eugène CARO à Monsieur Christian BOURGET, Monsieur Philippe GUESDON à Madame Magali ONEN VERGER, Monsieur Alexandre MOTTE à Monsieur Pascal GUICHARD

ETAIENT ABSENTS : Mesdames Sophie BEZIER, Lydie DUHIL, Messieurs Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Patricia MARTINEAU, Monsieur Yvon POUTRIQUET

Ressources Humaines : création d'un contrat de projet pour un conseiller numérique

M. Le Président précise que l'agent recruté bénéficiera de formations mises en place dans le cadre de ce dispositif.

A la question de Mme Guillou demandant si ce futur conseiller numérique interviendra dans les communes, M. Denby-Wilkes confirme que cela a bien été prévu ainsi, invite chaque commune à faire part de ses demandes, et que le planning de l'agent sera établi avec l'objectif de pouvoir satisfaire au mieux les demandes reçues. Il confirme aussi que cet agent interviendra aussi à la CCCE dans le cadre de France Services.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGER, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER), DECIDE

- D'adopter la proposition du Président
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Ressources Humaines : création de postes pour accroissement temporaire d'activité – Pôle petite enfance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER), DECIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint social pour effectuer les missions d'accompagnement des enfants et d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, pour une durée maximale de 3 mois.
- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint social pour effectuer les missions d'accompagnement des enfants et d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 25/35ème, pour une durée maximale de 3 mois.
- De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 354 indice majoré 332, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Subventions aux associations 2021

Mme Guillou estime qu'il serait intéressant que les calendriers des communes et de la CCCE relatifs aux votes des subventions aux associations puissent être harmonisés afin d'avoir une cohérence territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- VOTE les subventions aux associations pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2021
Initiative Pays de Saint-Malo	Soutien au développement économique du territoire en participant à la création d'entreprises nouvelles	4 691,00 €
ADIL 35	Guichet unique d'information en matière de logement	2 482,00 €
Collège le Bocage	Section sportive de football	903,00 €
ADIE	Accompagnement technique et financier des entrepreneurs et soutien financier à la mobilité professionnelle	1 200,00 €
Elan Créateur	Développer l'accueil de porteurs de projet d'activité économique sur le territoire et proposer des diagnostics de projets	750,00 €
Orgues Rive Gauche	Organisation d'animations musicales visant notamment à rompre l'isolement des personnes âgées en lien avec les médiathèques et bibliothèques	0,00 €
Compagnie Farce Bleue	Organisation du Festival Les Gallo-Pins en Cavale	0,00 €
Steredenn	Fonctionnement de Mobil'Rance, plateforme de mobilité solidaire	0,00 €
LUDI-K	Animations ludiques (projet 1) et participation à la semaine nationale de la petite enfance (projet 2)	0,00 €
AEMPD	Subvention exceptionnelle pour la réalisation de travaux à la Colonie St Jean, à Saint-Briac	0,00 €

Finances : attribution d'une subvention à l'association Courte Echelle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER), DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 54 702.22 € pour l'année 2021 à l'association Courte Echelle
- D'appliquer le calendrier de versement prévu dans la convention signée avec l'association
- De prévoir une révision du montant de la subvention si les capacités d'accueil évoluent avant la fin de l'année.

Transfert du résultat suite au transfert de la compétence « gestion des aires de carénage »

M Derenne précise qu'il va s'abstenir et il explicite la motivation de ce vote. Il a toujours été contre le projet réalisé, il estime que ce projet très onéreux est écologiquement aberrant. Faisant un parallèle avec la piscine, il estime que reprendre un projet municipal n'exonère pas la communauté de communes de ses responsabilités.

M Penhouet rappelle que le SAGE Rance Fremur avait noté la pollution occasionnée par les bateaux, avait de fait demandé aux collectivités locales d'aménager des aires de carénages, avec le soutien financier de l'agence de l'eau.

Il rappelle que le site de St Briac avait été retenu dans le cadre de l'étude menée par le SAGE, étude sérieuse et réalisée en prenant en compte les incidences écologiques et environnementales. Le projet réalisé est donc un projet responsable, il reste maintenant à convaincre les plaisanciers de caréner leurs bateaux de manière réglementaire.

M Denby-Wilkes complète en rappelant que ce projet public permet à un coût très raisonnable de 50 euros de caréner un bateau. La question de la rentabilité d'un tel équipement ne doit pas se traduire à une simple lecture des dépenses et recettes. La rentabilité « environnementale » sera réelle et c'est un des objectifs principaux de cet aménagement public.

Mme Dyèvre-Bergerault s'abstiendra pour les mêmes raisons que M. Derenne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 26 voix pour, 8 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Monsieur Yves DERENNE, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Monsieur Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

DECIDE de reverser à la commune de Saint-Briac le montant de 16 766.26 €.

Economie : attribution d'aides financières au titre du dispositif « PASS COMMERCE ARTISANAT »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- VALIDE l'attribution d'un PASS COMMERCE ARTISANAT aux commerces et artisans ci-dessous.
- AUTORISE monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Dénomination du commerce ou de l'artisan	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant éligibles au PCA	Montant de la subvention attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région (50 ou 30%)
EG COUVERTURE (La Richardais)	Acquisition d'équipements nécessaires au lancement de l'activité : échafaudage, plieuse, cisaille	37000,00	24245,97	7273,79	3636,895
CANTINA DEL SOL (restaurant Dinard)	Création d'un site Internet intégrant la vente en ligne avec système de paiement et logiciel de caisse adapté	12407,00	12407,00	6203,5	3101,75
ELIZA BOUTIQUE (commerce de lingerie Dinard)	Création d'un site web « click & collect »	3680,00	3680,00	1845,00	922,5
METALLERIE DE LA COTE D'EMERAUDE (Saint-Lunaire)	Remplacement de matériels de production obsolètes, et du système de stockage des tôles	27309,00	7500,00	7500,00	3750,00
LICHEN (prêt à porter et accessoires Dinard)	Création d'un site web marchand	2900,00	2900,00	1450,00	725,00

Economie : cession du lot numéro 5-1 situé dans le parc d'activités du Village des Landes à TREMEREUC au profit de M. Benoît BERTRON (KOPPER GLASS / Miroiterie de la Côte d'Emeraude)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- AUTORISE la vente du lot numéro 5-1 d'une superficie de 1856 m2 situé dans le parc d'activités « Le Village des Landes » à Trémereuc à l'entreprise « Miroiterie de la Côte d'Emeraude » ou

à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, représentée par monsieur Benoît BERTRON, son dirigeant, ou par toute autre personne dûment habilitée, au prix de 46 400 € soit 25 €/m², les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, à signer l'acte authentique à intervenir par devant Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, notaire à Pleurtuit, ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente.

Brigade Nature et Patrimoine : renouvellement convention CCCE / Pass'Emploi (accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- AUTORISE le renouvellement pour un an de la convention de mise à disposition d'une conseillère en insertion professionnelle, salariée de l'association PASS'EMPLOI à compter du 1^{er} mars 2021.
- AUTORISE monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Habitat : Adhésion à l'Office Foncier Solidaire (OFS) dénommé « Foncier Coopératif Malouin »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- VALIDE l'adhésion à l'OFS « Foncier Coopératif Malouin » par la prise de capital de 25 parts de 20 € ;
- DESIGNER madame Delphine BRIAND comme représentante de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude au sein du conseil d'administration de l'OFS « Foncier Coopératif Malouin » ;
- AUTORISE monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer tout document y afférent.

CISPD – convention avec le parquet de Saint Malo.

Après les interventions de Mme Colas, de Mme Craveia- Schütz et de M. B. Fontaine, le Président propose le retrait de ce point de l'ordre du jour, invitant chaque commune à se positionner sur le projet de texte.

Validation du diagnostic, de la stratégie du plan d'actions et du budget prévisionnel du PAAT de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude

Mme Guillou se félicite de la labellisation du projet communautaire et que cela est un ancrage pour les bonnes pratiques.

M Penhouet confirme que l'obtention du label n'est pas automatique, il a été refusé à certains EPCI.

M. Ohier souligne l'enjeu majeur de préservation du foncier agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **VALIDE** le diagnostic, la stratégie du plan d'actions et le budget prévisionnel du PAAT de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

PAAT : dépôt du dossier de candidature mesure 13B du plan de relance « structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **VALIDE** Le plan de financement prévisionnel du projet ;
- **AUTORISE** le dépôt de candidature, de la communauté de communes, à la mesure 13B du plan de relance « structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux » (PAT) ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président délégué pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Petite Enfance – Echéance du contrat de financement CAF CEJ

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **AUTORISE** le Président à signer l'intégration par avenant du CEJ de la communauté de communes au CEJ « pivot » de la ville de Dinard, et tous les documents y afférent.

Petite Enfance – Ouverture et intégration de 4 nouvelles places crèche Courte Echelle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **AUTORISE** le Président à faire une demande officielle au Conseil Départemental pour l'ouverture de 4 places supplémentaires au multi-accueil Courte Échelle pour septembre 2021 et à signer tout document y afférent
- **AUTORISE** le Président à demander l'intégration par avenant de ces 4 places supplémentaires au CEJ signé avec la CAF et à signer tout document y afférent

Petite Enfance – Construction multi-accueil de Dinard – marché de maîtrise d'oeuvre

M. Penhouet note que la création des 8 places supplémentaires à La Richardais et à Dinard ne doit pas faire oublier le besoin de places à l'ouest du territoire. Il soutient donc le projet de création de micro crèches dans les années futures.

A la question de Mme Guillou, le Président rappelle les motifs juridiques qui n'ont pas permis la construction d'un bâtiment conjoint entre la commune de Dinard et la CCCE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un bâtiment neuf pour le multi-accueil de Dinard
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions PIAJE et plan de rebond auprès de la CAF, de la région Bretagne.
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation par le Président
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.

Petite Enfance : avenants au marché de travaux d'extension et de réhabilitation de la crèche de La Richardais

M Denby-Wilkes rappelle qu'il faudra dans les futures opérations appréhender les problématiques liées à ce type de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **APPROUVE** les avenants proposés
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants proposés.

Déchets – Appel à projet ADEME Bretagne – Etude recyclerie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

VALIDE la candidature de la CCCE à l'appel à projet ADEME Bretagne – pour le volet « études »

AUTORISE le lancement de la consultation pour retenir un prestataire extérieur

AUTORISE le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres sous réserve que la candidature de la CCCE soit retenue.

Transports – Mobilité : aménagement du PEM de l'Hermitage et des abords du collège – Avenant au marché de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant proposé pour un montant de 11 906.78 euros HT.

TAD – Renouveaulement de la délégation de compétence pour l'organisation du service de transport à la demande TADy cool

Mme Briand se félicite de l'expérimentation réalisée sur la commune de Lancieux pour mieux faire connaître ce service aux habitants.

M Contin confirme les éléments de cette action, réalisée sur une semaine, précisant que cela pourrait se réaliser sur des communes en faisant la demande.

M Denby-Wilkes demande si en 2022, il est envisageable que les demandes récurrentes des communes de St Lunaire et St Briac puissent être prises en compte.

M Contin confirme que la Région a toujours refusé ces deux demandes les années passées. La prise de la compétence LOM par la CCCE au 01 juillet 2021 devrait permettre de modifier la situation actuelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

AUTORISE le Président à solliciter le renouvellement de la délégation de compétence pour l'organisation du transport à la demande auprès de la Région,

AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi qu'à prendre toute décision concernant les avenants.

Transport – LOM – Convention pour services de transport en commun - Dinard

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 29 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

VALIDE les conventions de gestion de service portant sur les services du Dinard Bus et du transport scolaire ;

AUTORISE le président à signer les conventions et leurs avenants ;

AUTORISE le président et le vice-président en charge de l'aménagement du territoire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Projet de territoire

Le Président rappelle que tous les conseils municipaux vont se réunir pour échanger sur ce projet et faire part de leurs propositions. Il rappelle que chaque maire a la liberté de l'inviter à cette séance de travail ainsi que l'ensemble des vice-présidents.

Le président précise aussi que ce projet sera soumis à la consultation des habitants.

La synthèse de l'ensemble des observations reçues sera établie et pourra naturellement induire des modifications du projet définitif qui sera soumis au vote du conseil communautaire le 08 juillet prochain.